

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 juin 2018 à 19h30, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 12 juin 2018
Affichage aux panneaux : le 12 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Jean-Claude BERGERON ; René RICOUL ; Dorine LEGRAND ; Olivier THERET ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU et Mélissandre RIBIERRE

Absentes excusées : Matthieu CHARBONNIER ; Michel ETERNOT ;

Pouvoir : Matthieu CHARBONNIER donne pouvoir à Michel LE TALLEC
Michel ETERNOT donne pouvoir à Dominique RIBIERRE

Désignation d'une secrétaire de séance : **Agnès GAUDEL HULIN**

Le compte-rendu du procès-verbal du 22 mai 2018 n'appelle aucune observation. L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

1. VOTE SUR LE NON MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SA FONCTION

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2121-21 modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 – article 76 portant sur les modalités de la tenue de vote. Aussi, ce dernier propose de réaliser à nouveau un vote cette fois-ci à scrutin public comme le réclame le texte de loi.

Monsieur Jean-Claude Bergeron ; Madame Patricia ANDRIEU, Madame Dorine LEGRAND et Madame Frédérique CAMOIT contestent cette décision. Ils affirment que le vote a été choisi à bulletin secret à la demande d'un tiers des membres présents lors de la réunion du 12 avril 2018.

Monsieur le Maire souligne que le choix des modalités de vote « Vote à bulletin secret » ou « à bulletin public » n'a pas été demandé au Conseil municipal.

Ce fait n'est pas mentionné sur la délibération ni sur le compte-rendu de séance. La délibération doit donc être retirée au profit d'une nouvelle.

Madame CAMOIT rappelle que pour une erreur matérielle il est possible de créer une délibération modificative.

Afin de ne pas laisser s'installer une mésentente Monsieur Olivier THERET propose de solliciter le Préfet et de lui demander une réponse écrite qui sera envoyée à tous les membres du Conseil Municipal. Ainsi ce point est reporté à la prochaine séance après réception de la réponse du Préfet.

2. ORGANISATION FETE DU 13 JUILLET FETE DU VILLAGE

Monsieur le Maire sollicite l'aide des membres du Conseil municipal pour les préparatifs de cette fête.

Le lundi 9 juillet : Messieurs René RICOUL ; Olivier THERET ; Thibaud RIBIERRE iront chercher le matériel au local technique.

Mardi 10 juillet : Messieurs Michel ETERNOT. Maxime GAUDEL, Thibaud RIBIERRE ainsi que Madame Mélissandre RIBIERRE monteront les barnums.

Mercredi et jeudi : Installations des éclairages, tables et bancs

Le vendredi 13 juillet : Monsieur BERGERON se chargera des courses.

Monsieur le Maire soumet au Conseil une proposition d'affiche. Cette année la réservation obligatoire jusqu'au 7 juillet permettra de remettre aux administrés un ticket nominatif pour un bon « repas ». Ce ticket est à retirer en mairie.

Le repas sera composé d'une poêlée normande, Salade, Fromage et dessert. Un apéritif (Kir) sera offert à tous.

Monsieur RICOUL et madame Mélissandre RIBIERRE se proposent de participer à l'impression des affiches.

Par ailleurs, Madame Dominique RIBIERRE rappelle que courant juillet il faut envoyer les invitations de participations aux exposants pour le marché de Noël. Monsieur BERGERON propose de faire payer les exposants et de ne pas leur fournir de matériel type chaises, tables et grilles. Madame Mélissandre RIBIERRE souhaiterait de nouveaux participants.

Madame Dominique RIBIERRE propose une réunion de concertation vis-à-vis de l'élaboration des ces fêtes. La date est fixée au jeudi 28 juin à 19h30 en mairie.

3. ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier Assainissement n'est toujours pas voté à la communauté de communes Thelloise. Un rendez-vous a été pris ce mercredi 20 juin pour trouver des réponses.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un administré demandant la non reconduction de sa convention d'assainissement.

L'assainissement de son domicile relèvera désormais de sa responsabilité. Toutefois, il reste soumis au remboursement de la réhabilitation au même titre que tous les autres administrés jusqu'à remboursement de la dette.

4. URBANISME

Un nouveau terrain est vendu rue du Puits.

VENTE DE TERRAIN RUE DU BOIS DES MOINES :

Madame RICA a l'intention de vendre sa parcelle boisée cadastrée section A n° 403. La commune est sollicitée pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions cités dans le courrier de Me ANDRYSIAK, notaire à Noailles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qui accepte d'acquérir cette parcelle au prix 600 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et à procéder à cette dépense.

5. ENEDIS CONTRE LA COMMUNE DU COUDRAY / TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR LE LINKY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société ENEDIS a retiré sa requête auprès du Tribunal administratif par suite du retrait de la délibération du 7 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal de la commune a décidé de s'opposer au déploiement des compteurs « Linky ».

Par ailleurs, la société ENEDIS a nouvellement nommé Monsieur Camille CLERE comme interlocuteur.

6. ETUDE DE DEVIS

Les Jardins de Maffliers :

Monsieur RICOUL s'est renseigné pour le repas des Aînés. Malheureusement, ce restaurant cossu ne bénéficie pas de salle privative ce qui ne plait pas aux anciens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite au devis présenté.

D'autres propositions ont été mentionnées : Le canal de l'OURCQ ou utilisation de la petite salle de la mairie.

SIGNALS

Monsieur LE CAM présente un devis n° D11655 concernant l'achat de panneaux de signalisation pour les rues du Puits et du Bout des Jardins.

Le montant présenté est de 1 887,74 € pour 8 panneaux.

Le Conseil municipal accepte ce devis à moins qu'une autre société fasse une meilleure proposition.

Une suspension de séance s'impose à 22h20. La séance reprend à 22h22.

Madame RIBIERRE rappelle que le miroir rue de Caumont n'a toujours pas été installé. En effet, ce dernier devrait être placé à une hauteur spécifique et le poteau actuel ne le permet pas.

7. REGIE DU CENTRE DE LOISIRS/ACCUEIL PERISCOLAIRE

À la suite de la séance précédente le Trésorier a confirmé la possibilité pour les parents d'élèves de payer leur facture directement auprès de la Trésorerie de Neuilly en Thelle sans passer par la régie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le moyen de paiement par titres payable par Internet appelé « TIPI ».

Le conseil, après en avoir délibéré, s'est prononcé à : 6 VOIX POUR pour la mise en place du système TIPI.

Se sont prononcés POUR : Mesdames CAMOIT et ANDRIEU, Messieurs RICOUL, THERET, LE TALLEC et le pouvoir de Monsieur CHARBONNIER.

Aussi ce projet n'est pas retenu à 8 CONTRE. En cause le coût qui serait supportés par les administrés du Coudray sur Thelle.

QUESTIONS DIVERSES

PRELEVEMENT A LA SOURCE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Prélèvement à la source donnera lieu à du travail supplémentaire supporté par les communes. L'ADICO donne des premiers éléments dans sa note d'info relative au « Prélèvement à la source ».

PASS THELLE BUS : Des changements importants seront mis en place prochainement sur le réseau tels que la desserte de la gare de Laboissière en Thelle. Monsieur le maire informera les administrés en cas de modification concernant la commune du Coudray sur Thelle.

PLU :

Monsieur KOVAK vient de nous faire parvenir ses conclusions sur la modification du PLU.

Monsieur le Maire les présentera au prochain conseil.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que chacun doit entretenir son trottoir sous peine d'amende.

Madame Dominique RIBIERRE signale que des administrés lui ont fait remarquer que ceux de la commune mérités également d'être nettoyés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h23.

Nom	Emargements
Michel LE TALLEC, Maire	
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe	
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe	
Matthieu CHARBONNIER	Excusé
Jean-Claude BERGERON	
René RICOUL	
Michel ETERNOT	Excusé
Dorine LEGRAND	
Olivier THERET	
Nathalie DARTUIS	
Agnès GAUDEL HULIN	
Patricia ANDRIEU	
Mélissandre RIBIERRE	